



Installation électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Av. de France 114 7141 Morlanwelz Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:
04/12/2024

📅 Prochaine visite avant le:
04/12/2025

👤 Agent-visiteur:
Hicham Mellouk

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom

Adresse

Av. de France 114, 7141 Morlanwelz, Belgique

Propriétaire, exploitant ou gestionnaire

Nom

Adresse

Av. de France 114 7141 Morlanwelz Belgique

Installateur

Nom

TVA

Identification de l'installation électrique

Adresse

Av. de France 114 7141 Morlanwelz Belgique

Code EAN

NC

Numéro de compteur

8264888

GRD

Ores

Type de locaux

Maison

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambermont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



**Atlas
Contrôle .**

**Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension**
Rapport N° 59.252
Original



663 - INSP

Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981

Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	8264888
Code EAN	NC
Liaison compteur-tableau	EXVB 4X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	40 A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Boucle
Résistance de terre (Ω)	7
Description de l'installation	Voir schéma

Tableau(x) électrique(s)



Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-022/6070134

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	OK
ΔI_n	OK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre (Ω)	7
Isolement ($M\Omega$)	0,07
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans NOK



Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
A. Isolement		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms. - 3eme circuit TD 1	L1: 6. 4. 5. 1.
C. Liaisons équipotentielles		
	Compléter les liaisons équipotentielles principales (eau, gaz, arrivée et départ chauffage).	L1: 4.2.3.2.
E. Schémas		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
F. Tableau électrique		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
G. Conducteur de protection		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
	Prise(s) : le contact de terre est à relier à la terre de l'installation.	L1: 5.3.5.2.
H. Code couleurs et canalisations		
	Les conducteurs non utilisés sont à éliminer ou à isoler à leurs extrémités.	
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.

Remarques

Libellé	Référence
Ce contrôle ne comprend que l'installation de chantier. Au moment du contrôle, le sélecteur général est réglé à 3x400V+N.	RND2
mention dans le rapport de contrôle de l'application du point 1 de la sous-section 6.5.8.1	sous- section 6.5.8.1
Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.	RDE2
Les appareils de classe I (p.ex. lave-linge, sèche-linge, ...) ne sont pas tous installés au moment du contrôle.	RDE11



**Atlas
Contrôle .**

**Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension**
Rapport N° 59.252
Original



Libellé	Référence
L'installation électrique n'est pas entièrement accessible pour inspection. Les locaux ne sont pas tous accessibles.	RDE13
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



**Atlas
Contrôle .**

**Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension**
Rapport N° 59.252
Original



Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

L'agent Visiteur

Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



**Atlas
Contrôle .**

Rapport de contrôle d'une installation électrique
Basse Tension
Rapport N° 59.252
Original



Annexes

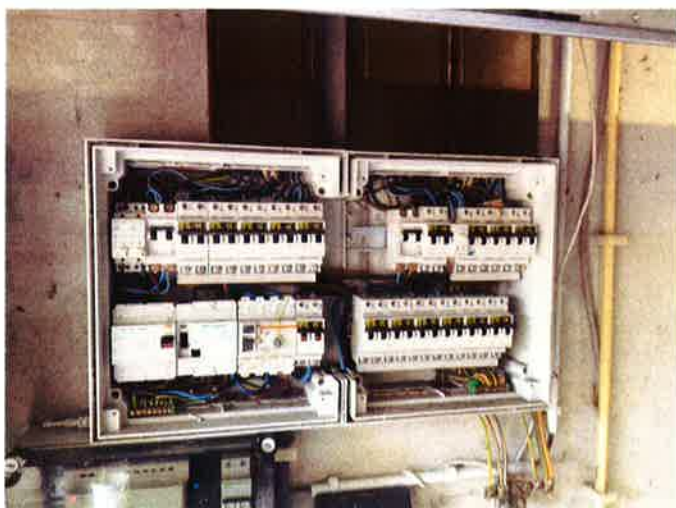


Tableau 1

